



Angers, lundi 5 octobre 2020

La Ville d'Angers devient Centre de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Labellisée « Terre de Jeux 2024 » en novembre 2019, la Ville d'Angers fait désormais partie des communes estampillées Centre de préparation aux Jeux après l'annonce faite ce lundi 5 octobre 2020 par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

« Nous sommes extrêmement fiers que la Ville d'Angers ait été sélectionnée comme Centre de préparation aux Jeux par le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'été 2024, se réjouit Charles DIERS, Adjoint aux Sports. C'est un immense honneur et en même temps une grande responsabilité qui nous engage. Première ville labellisée « Ville active et sportive » avec 4 lauriers, la Ville d'Angers cultive des valeurs sportives et culturelles de longue date. Cette reconnaissance vient valider le grand dynamisme du mouvement sportif angevin et la qualité de nos infrastructures. Les services de la Ville sont désormais prêts à se mettre au service des délégations sportives internationales qui choisiraient notre territoire comme base de préparation à de futures performances olympiques et paralympiques. Tout sera donc mis en œuvre, ici à Angers, pour favoriser les conditions optimales à la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et ainsi participer à leur succès ».

La Ville d'Angers devient officiellement Centre de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 pour les disciplines et les équipements municipaux sportifs suivants :

- L'athlétisme olympique et paralympique au parc des sports du Lac de Maine Josette-et-Roger-MIKULAK ;
- Le tennis et le tennis fauteuil au Court central la Baumette ;
- Le tennis de table olympique et paralympique à la salle Monplaisir ;
- Le hockey sur gazon au parc des sports du Lac de Maine Josette-et-Roger-MIKULAK ;
- La natation olympique et paralympique au centre sportif Jean-Bouin ;
- La natation artistique au centre sportif Jean-Bouin ;
- Le basketball et le basketball fauteuil à la salle Jean-Bouin ;
- L'escrime fauteuil au centre sportif Jean-Bouin.

Les disciplines retenues figureront dans le catalogue en ligne des Centres de préparation aux Jeux qui sera proposé aux délégations internationales au début de l'année 2021.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.angers> // [@Presse_Angers](https://www.instagram.com/Presse_Angers)

Les caractéristiques des Centres de préparation aux Jeux

Après avoir obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » en novembre 2019, la Ville d'Angers fait désormais partie des communes pouvant accueillir des délégations internationales désireuses de venir s'entraîner au cours de la période qui s'étend des Jeux de Tokyo 2021 à ceux de Paris 2024.

Pour devenir Centre de préparation aux Jeux, la Ville d'Angers s'est appuyée sur un réseau de « co-équipiers » indispensable à la réussite de ce projet. Destination Angers et l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie ont ainsi articulé l'offre d'hébergement/restauration à proximité des équipements sportifs. Le Centre hospitalier universitaire et les cliniques voisines se sont mobilisés afin d'offrir des suivis adaptés aux athlètes.

Les éléments suivants sont pris en considération :

- Les équipements sportifs : ils doivent permettre de mener un entraînement sportif international de haut niveau ;
- La localisation : le temps de trajet entre le site d'entraînement et le lieu d'hébergement en car ou en navette ne doit pas excéder 15 minutes ;
- L'hébergement et la restauration : des normes de confort doivent être au minimum équivalentes à un hébergement trois étoiles accompagné d'un service de restauration adapté au régime et aux emplois du temps exigeants des athlètes de haut niveau ;
- La sécurité doit être assurée lors de l'accueil et du séjour des délégations ;
- La capacité à proposer au minimum un interlocuteur anglophone au sein du Centre de préparation ;
- L'accessibilité de l'ensemble des installations doit être garantie aux personnes à mobilité réduite ;
- Les services médicaux : les différentes structures de santé sont prêtes à accueillir les athlètes dans les meilleures conditions en cas de nécessité.